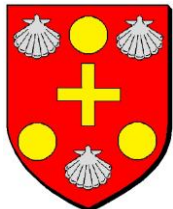


REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle

**Mairie de
KIRSCHNAUMEN
57480**

Téléphone : 03.82.83.37.50
Courriel : mairie.kirschnaumen@orange.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} du mois d'avril, à dix-neuf heures trente minutes se sont réunis à la Mairie de Kirschnaumen, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués.

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

BURAI	Jonathan	x
CORDEL	Martine	Arrivée à 20h
GEORGES	Gérard	x
JOLAS	Anne	Procuration
KLEIN	Fabrice	x
LAGERSIE	Christian	Procuration
NADE	Didier	x
NIEDERCORN	Jean-Luc	x
SCHMIT	Patrice	Absent excusé
SOUMAN	Alexandre	x
VENNER	Philippe	x

Procuration(s) :

- LAGERSIE Christian donne procuration à SOUMAN Alexandre
- JOLAS Anne donne procuration à VENNER Philippe

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h30.

Jonathan BURAI a été nommé secrétaire de séance.

09/2025 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2024 puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de Alexandre SOUMAN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2024 présentant le résultat de clôture suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLÔTURE
Section Investissement	recettes			260 804,48	
	dépenses			205 612,48	
	Solde	354 321,39		55 192,00	409 513,39
Section Fonctionnement	recettes			447 209,66	
	Dépenses			388 859,47	
	Solde	392 110,06	0,00	58350,19	450 460,25
	TOTAL	746 431,45	0,00	113 542,19	859 973,64

Arrivée de Martine CORDEL à 20h

10/2025 – COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 présenté par Madame le Percepteur et n'émet aucune objection.

Adopté à l'unanimité.

11/2025 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2024,
- Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement de 450 460,25 €.

décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+	392 110,06
B) Résultat antérieur reporté	+	58 350,19
C) Résultat à affecter	+	450 460,25

D) Solde d'exécution d'investissement		
Déficit (besoin de financement)	-	
Excédent (excédent de financement)	+	409 513,39
E) Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
F) Besoin de financement		0,00

DECISION D'AFFECTATION		
1) Affectation en réserves R/1068 en investissement		0,00
2) Report en fonctionnement R/002		450 460,25

12/2025 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION FISCALE 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,06 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,25 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,04 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

13/2025 – BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 866 870,25 €
- section d'investissement : 1 323 040,08 €

14/2025 – Mise en place de la fongibilité de crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la nomenclature M57 abrégée est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023 et dans ce cadre la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il explique qu'une disposition de la norme M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2024 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

15/2025 – ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2024 du service Assainissement puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de Alexandre SOUMAN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2024 du service Assainissement présentant le résultat de clôture suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLÔTURE
Section Investissement	recettes			61 403,81	
	dépenses			48 698,14	
	Solde	114 944,89		12 705,67	127 650,56
Section Fonctionnement	recettes			54 153,51	
	Dépenses			73 563,65	
	Solde	13 190,06	0,00	-19 410,14	- 6 220,08
	TOTAL	128 134,95	0,00	-6 704,47	121 430,48

16/2025 – ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 du service Assainissement présenté par Madame le Percepteur et n'émet aucune objection.

Adopté à l'unanimité.

17/2025 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2024,
- Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 présente un déficit de fonctionnement de 6 220,08 €.

décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+	-	19 410,14
B) Résultat antérieur reporté	+		13 190,06
C) Résultat à affecter	+	-	6 220,08

D) Solde d'exécution d'investissement			
Déficit (besoin de financement)	-		
Excédent (excédent de financement)	+		127 640,56
E) Solde des restes à réaliser d'investissement			
Besoin de financement	-		0,00
Excédent de financement	+		0,00
F) Besoin de financement			0,00

DECISION D'AFFECTATION			
1) Affectation en réserves R/1068 en investissement			0,00
2) Report en fonctionnement D/002		-	6 220,08

18/2025 – ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 88 200,00 €
- section d'investissement : 180 251,69 €

19/2025 – MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE SECURISATION OBERNAUMEN (TRANCHE 1)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation à Obernaumen (tranche 1)

Il propose les services de Stéphane THALGOTT pour ce faire.

L'estimatif des travaux ainsi que le coût de la maîtrise d'œuvre s'élèvent comme suit :

Estimatif travaux	Maîtrise d'œuvre Phase Travaux	Mission complémentaire
510 000 €HT	7,90 %	4 000 €HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- la proposition de Stéphane THALGOTT pour en assurer la maîtrise d'œuvre
- autorise le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

20/2025 – PRIX DU M3 D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil sur le résultat de clôture du compte administratif 2024 du service d'assainissement.

De façon récurrente, le résultat de fonctionnement est négatif et, malgré un résultat de clôture d'investissement positif, ce dernier ne suffirait pas à couvrir des travaux d'investissement.

Le budget 2025 proposé ne dégage pas d'autofinancement et ne permettrait pas de rembourser un éventuel emprunt si nécessaire.

M. le Maire propose de revoir le prix du m3 d'eau assainie à minima pour équilibrer la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix du m3 d'eau assainie à 2,00 €/m3 à compter de la facturation du 2^{ème} semestre 2025.

Adopté à l'unanimité.

21/2025 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à verser aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser les subventions aux associations suivantes :

- LIGUE CONTRE LE CANCER : 100 €
- UNE ROSE UN ESPOIR : 100 €
- LES RESTAURANTS DU COEUR : 100 €
- LA CROIX BLEUE : 100 €
- CHIENS GUIDES DE L'EST : 100 €

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire clôt la séance à 21h45

Suivent les signatures au registre.

Pour copie conforme au registre,
A Kirschnaumen, le 03/04/2025

